

NOTE D'INFORMATION ET PLAIDOYER POUR UNE ASSISTANCE D'URGENCE EN FAVEUR DES POPULATIONS VICTIMES DE LA CRISE HUMANITAIRE DE DJUGU/PROVINCE DE L'ITURI

I. CONTEXTE GENERAL

DJUGU comme territoire de la province de l'Ituri, est constitué des plusieurs villages et groupements. Depuis 2002 ce territoire est exposé une situation d'insécurité. Le groupe armé le plus actif communément appelé des CODECO ne cesse du jour au jour de commettre des exactions qui portent atteintes aux vies humaines.

Les cas les plus récents sont :

- 10/05/2023 : 15 morts dont 14 civils dans le camp des déplacés de LODDA
- 06/04/2023 : fusillade de 2 taximan moto à BAMBOU (35 km au Nord de Bunia/territoire de Djugu)
- Le 15/05/2023 : 45 personnes tuées (site de LOKA), deux jours après les assises avec le Gouverneur militaire dans le territoire de Mahagi.

Signalons que ces différentes attaques ont causé un déplacement massif des populations qui vivaient même dans les camps. Celles qui habitaient aux alentours des sites leurs maisons ont été incendiées, leurs biens pillés par ces miliciens.

Présentement, elles mènent une vie précaire et une assistance humanitaire est salvatrice pour ces ménages. Depuis le début de ces attaques, la statistique des déplacés s'élève à plus de 73.000 déplacés selon le rapport de note monitoring récolté auprès des chefs locaux, société civile, acteurs humanitaires, ...

Quelques difficultés de ces ménages déplacés

- Sur le plan Agricole : champs abandonné (plus d'accès à la terre ou espace minime pour cultiver) d'où résulte une faible production agricole avec comme conséquence l'insécurité alimentaire et une crise économique car la grande partie de la production provient des milieux ruraux de la province,
- Sur le plan sanitaire : manque des latrines (probabilité des diverses maladies),

II. SITUATION DE MOUVEMENT DE DEPLACES

Après les activités de monitoring effectuées par ANPT-PP dans les différents sites, la situation se présente de la manière suivante:

- du point de vu éducation scolaire : l'éducation des enfants en âge scolaire a été perturbé suite à ces mouvements de déplacement mais également certaines personnes sont traumatisées,
- du point de vu sécurité alimentaire : la majorité des populations abandonnent leurs champs sans pouvoir récolter leurs productions,
- du point de vu santé: faute des moyens financiers, inaccessibilité aux soins de santé primaire surtout chez les femmes enceintes, allaitantes ainsi que les personnes de 3^{ème} âges sont très exposés,
- du point de vu protection : multiple cas de violations des droits de l'Homme, des enfants non accompagnés à la recherché de leurs familles respectives,
- du point de vu logement ou abris : nécessité des abris car plusieurs maisons ou sites d'hébergement ont été incendiés, d'autres emportés par les vents,
- du point de vu AME/NFI : Ces ménages qui sont viables éprouvent des difficultés énormes aux différent articles ou ustensiles de manage.

III. BESOINS EXPRIMES ET/OU RESSENTIS

Etant dépourvu de tous moyens de subsistances et compte tenu de leur état de vulnérabilité, ces déplacés et familles d'accueil présentent des besoins impérieux dont l'assistance leur permettra de soulager leurs souffrances.

Leur besoin visiblement le plus ressenti nécessitant des interventions peut être comblé par :

- assistance en approvisionnement médical essentiel afin de leur permettre à avoir accès gratuitement aux soins de santé primaire,
- construction des latrines familiales dans les sites d'hébergement et dans certains lieux publics pour prévenir les maladies d'origine hydriques,
- distribuer des bâches aux déplacés et familles d'accueil pour leur permettre de s'abriter,
- distribuer les articles ménagers essentiels,

- distribution du cash afin de leur permettre de se procurer notamment des kits de cuisine selon leur vouloir,
- organiser des foires afin de permettre aux déplacés et familles d'accueil d'avoir accès aux vivres selon leurs choix,
- prise en charge rapine, adéquate et efficace des vulnérables dont les enfants séparés et non accompagnés les femmes enceintes et allaitantes, les personnes de 3^{eme} âge.

Fait à Bunia, le 17/07/2023

Pour ANPT - PP
Joseph DJONGO
Coordonnateur Régional



Site des déplacés de DJUGU



Enfants non accompagnés/DJUGU